

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier 2023

L'an deux mil vingt et trois, le treize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

Etaient présents : MM. Anne-Marie ROËLENS - Sylvie FRANÇAIS - Jean-Marc MOREAU - Daniel CAILLOT - Mathieu FAGOO - Benoît ROËLENS - Olivier BELLAMY - Hugue RANGÉE - Florence DENIZE - Jeannick LELOUP

Absents excusés : MM - Julien VILEY

A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANCAIS

Convocation et affichage : 5 janvier 2023

Exercice 11 présents : 10 votants : 10

Relecture du compte rendu du 16 décembre et signatures.

2023/01 : Annulation du reversement du produit de la taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération concordante entre les communes et l'EPCI a été prise concernant le vote du taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI à hauteur de 20 %.

Madame le Maire explique que, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificatives pour 2022, les députés et sénateurs se sont mis d'accord sur un texte qui prévoit de revenir sur l'obligation de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement aux intercommunalités en 2022. Elle demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou l'annulation de ce reversement.

Madame le Maire termine en expliquant que le conseil communautaire a décidé de renoncer au reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement et d'annuler sa délibération 2022/101 qui prévoit un taux de reversement des communes vers l'EPCI à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Décide de renoncer au reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI à hauteur de 20 %.

-Autorise madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette présente délibération.

2023/02 : Travaux SIEGE « La Bisserie »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier 2023

commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- *En section d'investissement : 4 742.00 €*
- *En section de fonctionnement : 0.00 €*

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du cout réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- *Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,*
- *L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).*

2023/03 : Devis Quality Bois

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Quality Bois concernant des poteaux en bois pour sécuriser la sente piétonne.

Devis comprenant :

- *Rondin Ø 100 en 1M Sel Cl 4 non épointé pour un montant de 601.56 € HT*

Devis Défibrillateur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité et l'obligation de se munir d'un défibrillateur et présente des premiers devis.

Plusieurs demandes de devis ont été effectuées, en attente de retour.

Se renseigner auprès de l'agence de la ruralité pour une éventuelle subvention.

Travaux sente piétonne

Pour sécuriser la sente piétonne le Conseil Municipal envisage l'installation de poteaux en bois avec bandes réfléchissantes. Lecture des devis pour les poteaux ainsi que pour l'installation de ceux-ci.

→ Le choix se porte sur le devis de l'entreprise Quality Bois de Thiberville : demander un devis avec uniquement les poteaux bois.

→ Se renseigner sur la couleur réglementaire des bandes réfléchissantes

→ En attente d'un autre devis pour la pose des poteaux.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier 2023

Travaux cuisine et sanitaire mairie

Lecture des devis d'électricité et de plomberie.

En attente d'autres devis à venir.

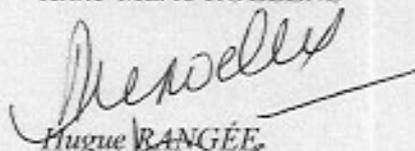
→ En vue des coûts des devis cumulés trop onéreux, les priorités seront à revoir.

Questions Diverses :

- Devis pour la révision des extincteurs : en attente d'autres devis
- PLUI obligatoire en 2026 : Commencer à réfléchir au projet, délibération à prendre avant le 05/04/2023 pour accord ou non.
- Modification des chemins de randonnée → on garde les deux chemins comme actuels.
- Traverses paysagères pour délimiter l'air de jeux : lecture d'un devis, en attente d'autres devis.
- Personnel communal : lecture du nouveau devis de l'ESAT.
- Charte chenil : se renseigner en préfecture sur les droits de la collectivité
- Repas des anciens : la date sera le 8 mai 2023.
→ renseignements auprès des restaurants aux alentours pour devis.

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h30.

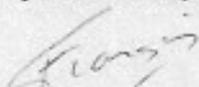
Anne-Marie ROÉLENS



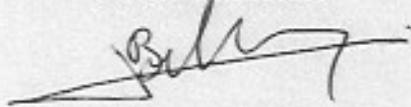
Hugue RANGÉE



Sylvie FRANÇAIS



Olivier BELLAMY



Daniel CAILLOT



Florence DENIZE

Mathieu FAGOT



Jeannick LELOUP



Jean-Marc MOREAU



Benoît ROÉLENS